



Ai-je droit ou pas a la moitié des dommages-interets

Par **dupont666**, le **16/07/2009** à **15:49**

Bonjour,
merci par avance pour votre réponse. Je suis divorcé depuis désormais une dizaine d'années et je verse une pension alimentaire pour mes deux enfants âgés respectivement de 21 et 16 ans. La question que je vous pose concerne un accident dont a été victime ma fille lorsqu'elle était encore mineure. Grave accident et coma. Mon ex-épouse a déposé plainte a l'époque et a perçu des dommages-intérêts (environ 50.000€) je pense qu'elle a utilisé cette somme pour agrandir sa maison (pièce supplémentaire) - ai-je droit à une partie de cette somme? si oui quelles sont les démarches a effectuer?

Par **Berni F**, le **16/07/2009** à **16:30**

Bonjour,

je ne vois pas pourquoi vous auriez droit à une partie de cette somme.

d'ailleurs, je pense qu'en tant que parente, votre ex-femme a demandé des dommages et intérêts non pas pour son propre compte, mais pour celui de votre fille qui était mineure au moment des faits.